

LES RÉFUGIÉS AFGHANS FACE AUX «VISAS IMAGINAIRES» SUISSES

A l'instar d'autres pays d'Europe, la Suisse a exprimé son effroi quand les Talibans ont repris le pouvoir en Afghanistan. Mais les civils afghans fuyant les violences n'ont été accueillis que par une porte entrouverte.

Nina Khamsy



© Hadi Golshan, février 2020

A l'Acropole d'Athènes, une jeune Afghane face à la ville et à la mer.

Hossein* n'a que 24 ans, mais le fil de sa courte vie a déjà failli être coupé de nombreuses fois en Afghanistan et en Europe. Nous nous sommes rencontrés en Suisse voici un an et c'est au cours de nos fréquentes conversations à Bex près de son foyer ou à Lausanne près de l'Établisse-

ment vaudois d'accueil des migrants, qu'il a partagé son histoire avec moi. D'abord en dari, une langue majoritaire afghane, puis, depuis quelques mois, en français. À la suite d'attaques meurtrières répétées des Talibans dans sa province de Daykundi en 2013, le jeune Afghan a dû quitter précipitamment sa

maison, accompagné de sa famille, pour rejoindre la capitale. À Kaboul, le magasin de chaussures de parents proches où il avait trouvé un poste a été la cible d'un attentat à la bombe, le poussant à prendre la route de l'exil. Pas de doutes selon lui, c'est en raison de son origine Hazara que la boutique a été ciblée. Après avoir traversé l'Iran, puis la Turquie, il est monté à bord d'un bateau de fortune pour traverser la mer Égée et rejoindre la Grèce. Dans un camp surpeuplé, il a réalisé que sa demande d'asile allait prendre des années et il a décidé de continuer sa route. Après plusieurs tentatives, il est ensuite parvenu à rejoindre l'Italie en ferry, en s'accrochant à la roue d'une semi-remorque pendant 36 heures. Il m'a relaté cette expérience lors de notre première rencontre. Il a fouillé dans les archives de son smartphone pour me tendre l'appareil. Je découvrais la gorge serrée un «selfie» qu'il avait pris en route. La déshydratation, la fatigue et l'effroi se lisaient sur son jeune visage. Il a finalement atteint le Tessin à bord d'un train. En janvier 2021, au bout d'un parcours de plus de deux ans, il était heureux de s'établir en Suisse, où deux voisins de Daykundi étaient arrivés quelques années plus tôt.

Mais le plus dur n'était pas derrière lui: il lui restait à arpenter les voies juridiques de l'asile en Suisse¹ pour espérer y démarrer une nouvelle vie. Or malgré les menaces existentielles pesant sur sa vie et celle de sa famille en Afghanistan, Hossein n'a obtenu qu'un permis F étranger, à l'instar de 87 % des ressortissants afghans se trouvant dans le processus d'asile en Suisse en 2022. Cette admission provisoire est ordonnée par le secrétaire d'État aux migrations (SEM) lorsque la demande d'asile est rejetée mais que l'exécution du renvoi est impossible, illicite ou qu'elle ne peut être raisonnablement exigée. Ce permis temporaire peut être renouvelé chaque année, avec l'idée que la personne détentrice retournera dans son pays une fois que la situation s'y sera améliorée. Il ne donne accès à l'aide sociale qu'à un barème inférieur, contrairement au permis B réfugié qui, lui, octroie l'asile et donne accès à l'aide sociale normale.

1 La procédure d'asile en Suisse n'est pas la simple application mécanique de la loi mais le fruit d'élaborations et d'interprétations au jour le jour par une diversité d'acteurs, comme le montre le travail ethnographique de Marion Fresia, David Bozzini et Alice Sala paru en 2013 : *Les rouages de l'asile en Suisse. Regards ethnographiques sur une procédure administrative*. Neuchâtel : Swiss Forum for Migration and Population Studies.

«Empêcher une fuite vers l'Europe»

À la suite de la prise de Kaboul par les Talibans en août 2021, l'attention médiatique en Europe est beaucoup revenue sur le sentiment d'impuissance des autorités occidentales. À la violence de la reprise éclair du pouvoir par les Talibans ont suivies celles de la volonté d'éradication de la présence des femmes dans l'espace public² et de l'interdiction de l'éducation pour les filles. Quelques heures seulement après leur réouverture en mars 2022, les Talibans ont ordonné la fermeture des collèges et lycées pour les filles en Afghanistan, une décision notamment déplorée par l'ONU. Autant de mesures vivement déplorées en Suisse, comme partout ailleurs au sein de la communauté internationale. On aurait pu s'attendre à ce que cet émoi entraîne une mobilisation en faveur de l'accueil des Afghanes et Afghans fuyant des atteintes flagrantes aux droits humains³. Le Conseiller fédéral en charge des Affaires étrangères Ignazio Cassis a douché cet espoir lors du point presse du Conseil fédéral du 18 août 2021, affirmant qu'outre l'évacuation prioritaire, le Conseil fédéral apporterait plutôt «une aide humanitaire aux pays voisins, comme l'Iran et le Pakistan, qui subiront des flux de population».

Fin août 2021, la Suisse avait évacué 387 personnes à grand renfort de forces spéciales à Kaboul. Parmi elles, 218 Afghans travaillant pour la Suisse et leurs familles, qui sont entrés dans le cadre du contingent de réinstallation de 800 personnes approuvé pour l'année 2021. Mis en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, ce contingent est avant tout destiné à des personnes enregistrées comme réfugiées dans un État tiers depuis un certain temps.

Et les milliers d'autres civils afghans souhaitant échapper au joug taliban ? Pour eux, la Suisse a préféré soutenir «les efforts coordonnés» avec l'Union européenne «sur place et dans les États voisins afin d'empêcher une fuite de la population vers l'Europe».

2 Les Talibans ont interdit aux femmes d'exercer des emplois publics. D'autres secteurs économiques et politiques leur sont aussi désormais prohibés depuis leur retour au pouvoir en août 2021.

3 L'ONU a notamment appelé le 24 août 2021 «ses États membres à maintenir leurs frontières ouvertes aux Afghans qui cherchent refuge à l'étranger». Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2021. «Une ligne rouge fondamentale sera la façon dont les Taliban traitent les femmes et les filles, affirme la Haute-Commissaire aux droits de l'homme à l'ouverture de la 31^{ème} session extraordinaire du Conseil, consacrée à la situation en Afghanistan».

Dans cette optique, le pays a annoncé en mars 2022 un soutien modeste d'un montant de 30 millions de francs suisses. La Suisse n'est pas un cas isolé. En France, le président Emmanuel Macron avait suscité la polémique en évoquant en plein chaos à Kaboul «les flux migratoires irréguliers importants» desquels il faudrait «se protéger». En décembre 2021, 15 pays membres de l'UE se sont finalement engagés à accueillir 40,000 Afghans.

D'ailleurs, le SEM argumente que le taux de protection accordé aux personnes fuyant l'Afghanistan sur l'ensemble des décisions rendues est «le plus élevé de tous les États européens, soit 84 %», feignant d'ignorer que l'écrasante majorité de ces personnes bénéficie d'une admission provisoire plutôt que de l'asile. De plus, si le SEM a suspendu l'exécution des décisions de renvoi vers l'Afghanistan, les cas dits «Dublin» de renvoi vers le premier pays d'entrée en Europe, n'ont pas discontinué.

La Suisse a pourtant ouvert grand ses portes à d'autres contingents de demandeurs d'asile. Entre 2013 et 2014, les autorités ont fait un écart aux conditions d'octroi du visa humanitaire pour permettre aux Syriens fuyant le conflit déclenché dans le sillage du soulèvement populaire de 2011 de bénéficier de regroupements familiaux facilités. Plus récemment, l'invasion russe en Ukraine a montré que les Européens, dont la Suisse, ont su déployer des mesures d'urgence pour accueillir dans la dignité une population civile fuyant la violence. En avril, la Suisse avait en effet accueilli plus de 41,560 réfugiés ukrainiens et facilité leur intégration grâce à l'instauration du statut de protection S, un permis permettant de voyager et de travailler d'une validité d'un an, pouvant être prorogé et, au bout de cinq ans, devenir un permis B.

Mais selon Anne Césard, la porte-parole du SEM, la situation en Afghanistan, un pays pourtant miné par 40 ans de guerre, est d'une autre nature : «La Syrie était en proie à une escalade du conflit militaire qui menaçait directement la quasi-totalité de sa population. La comparaison qui est parfois faite avec la situation actuelle en Afghanistan n'est pas pertinente. En effet, il n'y a actuellement pas d'affrontements militaires majeurs en Afghanistan», assure-t-elle. Pas de comparaison possible non plus avec l'Ukraine, ajoute-t-elle : «La prise de pouvoir par les Talibans ne constitue pas une situation de guerre, qui affecte la population dans son ensemble, comme c'est le cas en Ukraine. En revanche, précise-t-elle, la situation des droits de l'homme s'est sans aucun doute aggra-

vée pour certaines personnes en Afghanistan. C'est pourquoi il est examiné au cas par cas si les conditions d'octroi d'un visa humanitaire sont remplies.»

37 visas humanitaires délivrés pour 10,000 demandes

Or les conditions de cet examen le rendent quasi impossible à passer. Le nombre de visas humanitaires délivrés aux Afghans est en effet si faible que certains juristes engagés à leurs côtés les ont cyniquement rebaptisés «visas imaginaires», d'après Michael Pfeiffer, juriste à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) et à Caritas. Ces visas offrent une voie légale permettant de venir en Suisse afin d'y déposer une demande d'asile. Mais selon le juriste, les conditions posées pour l'obtention d'un tel visa sont contradictoires : «Si une personne est manifestement et directement menacée, elle est obligée de fuir. Or, si elle fuit, à moins de se réfugier dans l'ambassade elle-même – à supposer qu'il en existât une – on lui opposera soit le critère de «l'Etat-tiers sûr», soit l'absence de menace directe ou «suffisamment imminente», pour lui refuser le visa.

L'obtention de ce visa souffre en effet de difficultés majeures d'ordre pratique : en cas d'absence de représentation suisse, comme c'est le cas en Afghanistan, le requérant sera obligé de sortir du pays, au risque d'être considéré comme étant dans un «Etat sûr». Il est néanmoins possible de faire une demande de préavis pour connaître ses chances d'obtention d'un visa humanitaire. Mais les requérants et requérantes afghans qui obtiennent un préavis positif doivent se rendre dans un pays tiers où se trouve une ambassade suisse pour y déposer une demande d'asile, le plus souvent en Iran ou au Pakistan. Là, c'est la sécurité du trajet et les prix des visas dans les deux pays (allant jusqu'à 3,000 dollars) qui constituent des freins majeurs. À cela, le SEM ajoute des critères restrictifs, tels que la présentation de «preuves» d'existence d'une «situation de détresse particulière», précise Anne Césard.

Au point qu'en 2021, le SEM n'a octroyé que 37 visas humanitaires, sur un total de 94, à des ressortissantes et ressortissants afghans. En tout, il avait reçu 10,000 demandes concernant l'Afghanistan, selon un rapport de la Croix Rouge Suisse. Un chiffre d'autant plus faible que cette dernière soutient un grand nombre de ces demandes : entre août et décembre 2021, elle

a ainsi accompagné quelque 3,400 demandes venant d'Afghanistan. Sur cette période, la quasi-totalité des demandes de préavis déposées auprès du SEM ont reçu une réponse négative, soit 73 sur 84. De janvier à juillet 2022, « nous avons connaissance de 6 personnes en provenance d'Afghanistan qui sont entrées en Suisse avec un visa humanitaire. Nous avons soutenu ces personnes pendant le processus de candidature. La situation reste extrêmement difficile » et « les obstacles pratiques sont très élevés », précise l'association suisse.

Les familles condamnées

Au vu des maigres résultats obtenus, la Croix Rouge Suisse a ainsi décidé fin 2021 de suspendre son service de conseil en matière de visas humanitaires et de réorienter ses ressources sur le regroupement familial. Mais là aussi, les conditions sont très restrictives. Seuls les conjoints et enfants mineurs peuvent en bénéficier, au grand dam de Hossein : « Mon corps est ici, mais mon esprit est resté en Afghanistan », dit-il en évoquant ses deux frères aînés restés sur place. Ayant collaboré avec les forces de sécurité du gouvernement de l'ex-président Ashraf Ghani soutenu par la communauté internationale, leurs vies sont menacées. Mais malgré ses efforts, la demande de visa humanitaire qu'il a déposé pour eux a été refusée.

Pour Mohammed*, rencontré comme Hossein en Suisse dans le cadre de ma recherche sur le fait migratoire afghan et l'usage du smartphone, c'est le cœur qui est resté en Afghanistan. Dans le giron de la tumultueuse victoire talibane, il m'a conté son épineuse histoire familiale et j'ai suivi ses démarches en Suisse. À la suite d'une altercation avec des Talibans dans la ville où il habitait, il a dû fuir avec sa femme et ses deux jeunes enfants pour la capitale. Craignant des représailles à Kaboul, le couple décide alors que Mohammed doit s'engager sur les voies migratoires pour que, une fois arrivé en Europe, il puisse faire venir sa famille légalement. Mais en août 2021, la demande de visa humanitaire qu'il dépose pour elle est refusée au bout de quelques jours. Les juristes qui le soutiennent lui proposent de concentrer ses efforts sur le regroupement familial. En vain. Car Mohammed a également reçu un permis F. Or c'est d'un permis B dont il aurait besoin pour réussir une telle démarche sans délai d'attente d'au moins trois ans. Pour avoir

ce graal, il doit apprendre une des langues nationales et être indépendant financièrement. Mais détenir un permis F ne facilite pas l'intégration au marché du travail en Suisse : quel employeur souhaiterait embaucher une personne qui – sur le papier – risque de quitter le pays du jour au lendemain ?

Détenir un permis F est ainsi une source d'inquiétude, tandis que l'Afghanistan est en pleine crise économique, doublée d'une année de mauvaises récoltes dues à la sécheresse. Un an après la prise des Talibans, plus de 90 % des Afghans souffrent actuellement d'insécurité alimentaire, selon un rapport de Human Rights Watch. Temporaire, la protection proposée à Mohammed et Hossein est à double tranchant. Comme le rappelle le géographe Etienne Piguet, ce type de statuts intermédiaires permet à des personnes ne pouvant pas bénéficier du titre de réfugié d'obtenir une protection, tout en précarisant les exilés et en prolongeant des situations difficiles.

Contrer l'impuissance

En Suisse, pays d'immigration qui ne fait qu'« entrouvrir » ses portes depuis les années 1950 selon M. Piguet, cette précarisation fait néanmoins grincer de nombreuses dents. Des villes suisses telles que Genève, Zurich et Berne se sont déclarées favorables à l'admission immédiate de civils afghans, par le biais de la délivrance de visas humanitaires. Le parti socialiste et les Verts, en collaboration avec la société civile, ont demandé à la Confédération d'accueillir 10,000 réfugiés afghans, faisant circuler une pétition pour l'accueil immédiat de 5,000 d'entre eux. « Comment (ré)agir malgré l'impuissance ? » titrait de son côté le collectif asile.ch en septembre 2021. Les médecins du Pôle Santé migrant des Hôpitaux Universitaires Genevois (HUG) poursuivent leurs consultations de patients afghans fragilisés, malgré le sentiment de ne jamais en faire assez. De nombreux juristes spécialisés en droit d'asile ont pour leur part demandé au Conseil fédéral d'assouplir les conditions d'accueil et ont initié des programmes d'information pour orienter celles et ceux qui cherchent à aider leurs proches restés en Afghanistan. L'association Asylex a ainsi créé une plateforme en ligne, y compris traduites en Dari pour faciliter les demandes de visa humanitaire.

En mars 2021, une motion a été déposée pour rendre possible le dépôt de demandes d'asile auprès des ambassades, afin de garantir des voies d'émigration légales et sûres. Le Conseil fédéral l'a rejetée, en affirmant que le visa humanitaire tenait compte «de la tradition humanitaire» de la Suisse et garantissait «que les personnes en détresse puissent être aidées rapidement, sans formalités administratives excessives».

Si la Suisse insiste sur l'apparente infaillibilité de sa politique migratoire, elle s'apprête toutefois à faire un pas vers plus de souplesse, admettant, en creux, des lacunes. Ainsi, en réponse à la prise de position des principales villes suisses, le SEM «examine différentes possibilités d'accueil» outre la réinstallation et la procédure d'asile, affirme sa porte-parole. «Un groupe d'accompagnement composé notamment de représentants des cantons, des villes et des communes est impliqué dans ce projet» et rendra ses résultats en août, précise-t-elle.

Bien que les résultats se fassent toujours attendre, l'initiative laisse espérer une prise de conscience des dangers rencontrés sur la route de l'exil par les demandeurs d'asile afghans tels que Mohammed et Hossein. Ces derniers, résilients, continuent de tâtonner dans le labyrinthe administratif suisse. À Lausanne, Hossein suit ses cours de français avec sérieux et cherche de nouveaux moyens pour que ses frères évitent d'être jetés sur les routes dangereuses qu'il a dû traverser. À Genève, Mohammed a lui terminé son cycle de cours de français et tente de trouver des moyens de subsistances additionnelles. Il suit un apprentissage en menuiserie, mais devra faire preuve de patience avant d'atteindre l'indépendance financière synonyme de regroupement familial. En attendant, il continuera de voir ses enfants grandir sur WhatsApp.

*Les prénoms ont été modifiés.



Nina Khamsy est doctorante en anthropologie à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Son projet de thèse financé par la bourse Doc.CH du Fonds National Suisse est intitulé «Scales of mobility of Afghan migrant youth in the digital era». Elle est titulaire d'un master en anthropologie sociale de l'université d'Oxford, et d'un master en Études du Moyen-Orient, SOAS, de l'université de Londres. Ses travaux s'intéressent à la migration, aux médias et au monde persanophone.

Note de l'auteure sur la recherche

Ma recherche porte sur les liens entre la migration et les nouvelles technologies sur les trajectoires entre les Balkans et l'Europe centrale. Mon ethnographie se concentre sur le fait migratoire afghan. La population afghane est fortement déterritorialisée dû à plus de quatre décennies de conflit et de migration. Le numérique joue donc un rôle central à la fois dans le maintien des relations sociales à distance et dans l'infrastructure de la mobilité sur les routes. Avec la Syrie, l'Afghanistan figure parmi les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en Europe depuis une décennie. Cependant, l'attention médiatique récurrente concernant la question des réfugiés à la suite de la malnommée «crise migratoire européenne» de 2015–16 contraste avec la compréhension opaque des procédures d'asile. L'expérience qu'en font les migrants et réfugiés démontre que le renforcement des frontières européennes et les restrictions aux voies d'accès légales à l'asile poussent de nombreuses personnes à emprunter des trajectoires toujours plus longues, couteuses, et dangereuses.

Nina Khamsy

«IMAGINÄRE» SCHWEIZER VISA FÜR AFGHANISCHE GEFLÜCHTETE

Als die Taliban in Afghanistan wieder die Macht übernahmen, brachte die Schweiz wie andere europäische Länder ihr Entsetzen zum Ausdruck. Doch wurden die Menschen, die vor der Gewalt aus Afghanistan in die Schweiz flohen, nur halbherzig empfangen.

Je remercie toutes les personnes afghanes et celles engagées à leurs côtés qui ont partagé leurs histoires avec moi, ainsi que Jean-François Bayart, Alessandro Monsutti, Till Mostowlansky, les éditeurs et éditrices de la SSMOCI et en particulier Emmanuel Haddad pour leur précieux soutien aux différentes étapes d'écriture de cet article.

LITTÉRATURE COMPLÉMENTAIRE

- Adelhah, Fariba, Olszewska, Zuzanna. 2006. «Les Afghans iraniens». Les études du CERI, Centre de recherches internationales de Sciences Po (CERI) : 1-42.
- Asile.ch. 2021. «Afghanistan : conseils pratiques pour réagir malgré l'impuissance» et «Faciliter les visas humanitaires pour les réfugiés». 15 & 27 août <https://asile.ch/>.
- Fassin, Didier. 2010. «La Raison Humanitaire : Une histoire morale du temps présent». Paris : Editions Gallimard et éditions du Seuil.
- Khamsy, Nina. 2022. «Mobile Phones on Mobile Fields: Co-Producing Knowledge about Migration and Violence». *Antropologia Pubblica* 8 (1): 261-268.
- Le Monde. 2021. «Que dire à nos patients afghans que nous ressentons une forme de honte». 15 août <https://www.lemonde.fr/>.
- Monsutti, Alessandro. 2004. «Guerres et migrations. Réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan». Neuchâtel : Editions de l'Institut d'ethnologie.
- Piguet, Etienne. 2004. «L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture». Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Scalettaris, G., Monsutti, A., and Donini, A. 2019. «Young Afghans at the doorsteps of Europe: the difficult art of being a successful migrant». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 47 (3): 519-535.
- Swissinfo. 2021. «L'accueil des personnes fuyant l'Afghanistan divise aussi en Suisse». 23 août <https://www.swissinfo.ch/fre>.
- Tomkinson, S., Miaz, J. 2019. «Au coeur des politiques d'asile : perspectives ethnographiques ». *Politique et Sociétés* 38 (1) : 3-18.